

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 17 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai à vingt heures.

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le onze mai deux mil vingt-deux ; se sont réunis dans la Mairie de Lieuvillers sous la présidence et sur la convocation de Monsieur Michaël NEGI, Maire.

Membres titulaires :

M. Michaël NEGI ; Mme Valérie GUÉNÉ ; M. Xavier BLÉRY ; Mme Aurore LOISEAU ; M. Emmanuel CHRÉTIEN ; M. Loïc DUMORTIER ; Mme Hélène CARLIER ; M. Romaric GALLE ; M. Éric LESCURE ; M. Pierre ROUSSEAU ; Mme Séverine HUBRY ; Mme Stéphanie CREBOIS ; Mme Ludivine DERDLIAN ; Mme Flora GLOWACKI ; M. Vincent LEDOUX.

Membres Présents : 13

Membre Absent excusé avec pouvoir : 2

M. LEDOUX Vincent donne pouvoir à M. BLÉRY Xavier
M. HUBRY Séverine donne pouvoir à Mme GUENE Valérie

Membre Absent excusé sans pouvoir : 0

DÉTERMINATION DU QUORUM

En son article L 2121-17, le Code Générales des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

À l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, le Maire vérifie les conditions de quorum :

13 Présents
2 Procurations
0 Absent

Après vérification du quorum, **Monsieur Michaël NEGI** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En son article L 2121-15, le Code Général des Collectivités Territoriales, précise qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Michaël NEGI propose au conseil municipal de désigner Mme GLOWACKI Flora, secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 15 « POUR », 0 « CONTRE » **DE DÉSIGNER** Mme GLOWACKI Flora secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	15
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 15 « POUR », 0 « CONTRE » **D'ADOPTER** le compte-rendu de la séance du 14 avril 2022.

TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES PARTICULIERS

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour le montant de la location de la salle polyvalente ainsi que du matériel vidéo et de sonorisation.

Monsieur le Maire propose les tarifs T.T.C. suivants :

	MATÉRIEL VIDÉO ET DE SONORISATION		SALLE POLYVALENTE			
			EXTERIEUR		LIEUVILLOIS	
	CAUTION	TARIF	CAUTION	TARIF	CAUTION	TARIF
LE WEEK-END	200.00 €	80.00 €	500.00 €	420.00 €	500.00 €	320.00 €
JOURNÉE (Lundi au Jeudi)	200.00 €	80.00 €	500.00 €	200.00 €	500.00 €	150.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	15
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** :

ARTICLE 1 : D'ACCEPTER les tarifs de la location de la salle polyvalente pour les particuliers ainsi que du matériel vidéo et de sonorisation.

TARIFS EN CAS DE CASSES ou DE DEGRADATIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour les différents montants en cas de casses ou de dégradations des différents équipements loués.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Tarifs	Type	Tarifs	Type	Tarifs	Type
4.00 €	Assiettes plates	4.00 €	Assiettes à dessert	1.10 €	Verres gobelet
1.40 €	Verres à eau	1.40 €	Verres à vin	1.30 €	Verres à liqueur
1.70 €	Coupes champagne	4.00 €	Ramequin	3.10 €	Pichets à vin
1.10 €	Tasses à café	12.20 €	Plats inox	1.60 €	Bols
9.20 €	Plats ronds	1.60 €	Cuillères à soupe	9.20 €	Saladiers
1.60 €	Fourchettes	1.00 €	Salières	1.10 €	Cuillères à café
2.30 €	Couteaux	1.00 €	Poivrières	6.10 €	Corbeilles à pain
1.40 €	Moutardiers	13.00 €	Louche	15.00 €	Seau à champagne
13.00 €	Écumoire	6.00 €	Plateau		

RETENUES POUR NON-RESPECT DU CONTRAT			
Salle et annexe non nettoyées	80 €uros	Vaisselle non lavée ou non triée	100 €uros
Dégradations diverses	Selon dégâts	Chaise abîmée	25 €uros
Stationnement sur les pelouses	Selon dégâts	Poubelle de tri non nettoyée	20 €uros
Fleurs piétinées ou arrachées	8 €uros le pied	Poubelle de tri non vidée	50 €uros
Tri non effectué	80 €uros	Tables cassée	250 €uros
Tables abimée	50 €uros	Cartouche CO2 percutée (par unité)	100 €uros
Perte clef ou badge alarme	100 €uros		

Tarifs	Type	Tarifs	Type	Tarifs	Type
500 €	Écran	100 €	Récepteur micro	100 €	Télécommande spot
20 €	Câble Ethernet	100 €	Micro	100 €	Télécommande écran
20 €	Cordon HDMI	1000 €	Vidéo projecteur	100 €	Télécommande vidéoprojecteur
				500 €	Table de mixage son
				500 €	Table de mixage lumière

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	15
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** :

ARTICLE 1 : D'ACCEPTER les tarifs en cas de casses ou de dégradations

CRÉATION D'UN EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (35/ 35^{ème}),
- Le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Compte tenu de l'avancement de grade de l'agent, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35 /35^{ème}, à compter du 01^{er} juin.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes définies dans la fiche de poste Agent de services polyvalent en milieu rural.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	15
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 29 novembre 2019

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'ADOPTER la proposition du Maire.

ARTICLE 2 : DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois :

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus ou vacants
---------	--------------	-----------	------------------	---------------------------

Administrative	Rédactrice principale de 2 ^{ème} classe	Secrétaire de Mairie	31h	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint administratif	Gestionnaire postale	17,30h	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent polyvalent	35h	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	35h	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	35h	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	35h	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien	17h30	Pourvu par un fonctionnaire
<i>Technique</i>	<i>Adjoint technique territorial</i>	<i>Agent polyvalent</i>	<i>35h</i>	<i>Vacant</i>

ARTICLE 3 : D'ABROGER les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

ARTICLE 4 : D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

RAPPORT DES ADJOINTS

1^{ère} adjointe :

Conseil des jeunes : la dernière réunion de leur mandat aura lieu le 17 juin à 18h30

Nettoyons la Nature : 5 juin à 14h30

Réunion pour le méthaniseur concernant l'impact environnement à la Préfecture.

2^{ème} adjoint : Nous sommes à jour dans les I.J.

3^{ème} adjointe : Nous sommes à jour dans les loyers.

4^{ème} adjoint : Les poteaux du city-stade sont scellés.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Permanence des élus pour les élections législatives du 12 et 19 juin 2022.

Tableau pour la permanence du 12 juin 2022

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

CRENEAU HORAIRE	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 à 10h30	DUMORTIER Loic	CHRETIEN Emmanuel	GLOWACKI Flora
10h30 à 13h00	GUENE Valérie	CREBOIS Stéphanie	CARLIER Hélène
13h00 à 15h30	ROUSSEAU Pierre	LESCURE Eric	NEGI Michaël
15h30 à 18h00	BLERY Xavier	LOISEAU Aurore	DERDLIAN Ludivine

Tableau pour la permanence du 19 juin 2022

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

CRENEAU HORAIRE	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 à 10h30	DERDLIAN Ludivine	GLOWACKI Flora	GALLE Romaric
10h30 à 13h00	LOISEAU Aurore	CHRETIEN Emmanuel	LESCURE Eric
13h00 à 15h30	CARLIER Hélène	DUMORTIER Loïc	ROUSSEAU Pierre
15h30 à 18h00	NEGI Michaël	BLERY Xavier	LEDOUX Vincent

Question de Madame Glowacki Flora :

Le projet d'une boîte à livres pourrait-il être de nouveau envisagé ?

Nous pourrions travailler avec la bibliothèque pour envisager un projet commun autour de cette "bibliothèque libre"

Une discussion avec l'ASELLE est envisagée.

Questions de Monsieur GALLE Romaric

Une bouche à clé dépasse du trottoir, il faudrait effectuer des travaux.

Monsieur le Maire va contacter la CCPP.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 55 La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.